

PRESTATION INTERMINISTERIELLE
**DEMANDE D'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANT
HANDICAPÉ OU INFIRME AGE DE MOINS DE 20 ANS**
A COMPLETER TOUS LES ANS

EN JANVIER POUR LES TITULAIRES ET EN SEPTEMBRE POUR LES NON TITULAIRES

 1ère demande

 renouvellement

☎ 03.83.86.22.17 dépts 54 – 57

 Courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr

☎ 03.83.86.22.47 dépts 55 - 88

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

 N° de Sécurité Sociale :
NOM - Prénom :

 Nom patronymique : Nbre d'enfants à charge :

 Date et lieu de naissance :

 Adresse complète :
 N° rue Tél. :
 Code postal ville mél

 Grade : (voir bulletin de salaire) (à renseigner) → PUBLIC PRIVE

 Titulaire/stagiaire / Contractuel.le / AESH (contrat Rectorat ou DSDEN) / Apprenti.e / Retraité.e

 Agent Jeunesse et sport

 Lieu d'exercice y compris
retraité(e) :

 Situation de famille : Célibataire vie maritale pacsé.e marié.e séparé.e divorcé.e veuf.ve

 indiquer la date pour tout changement de situation :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT

 NOM - Prénom : Né(e) le :

 Profession, nom et
adresse de l'employeur :

 Perçoit-il une allocation spéciale pour enfant handicapé, si oui préciser le montant :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

 NOM - Prénom :

 Date de naissance : Taux d'AAEH :

 Situation : Externe Interne

Je certifie sur l'honneur

que les renseignements portés ci dessus sont exacts

que je ne bénéficie pas de l'allocation compensatrice, ni de l'allocation aux adultes handicapés

que je bénéficie de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) versée par la CAF

je m'engage à signaler immédiatement tout fait nouveau modifiant la présente demande (disponibilité, congés sans traitement, changement de régime, fin de versement de l'AAEH, mutation, etc)

 Fait à le

 Signature du demandeur :

ACADEMIE DE NANCY-METZ – DPAE/3 – service action sociale – CO 30013 – 54035 NANCY CEDEX

MODALITES DE PERCEPTION ET PIECES A JOINDRE

FEUILLET À CONSERVER PAR LE DEMANDEUR

Pour information : la prestation interministérielle est rétroactive pendant un an, de date à date (date de réception du dossier)

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SOCIALE (prestation interministérielle PIM):

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 10 mois
- ▶ les AESH «mission d'aide individuelle» recrutés et rémunérés par les services déconcentrés (rectorat ou DSDEN) sur le budget de l'état sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 10 mois
Important : les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE ne sont pas éligibles à la PIM
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
(*Intégration à l'UL* : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale)
- ▶ les apprentis de la fonction publique État

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE INITIALE :

- la demande d'allocation
- copie de notification de l' AEEH (copie à envoyer à chaque renouvellement de la MDPH, afin d'éviter tout retard de paiement)
- copie de la carte d'invalidité de l'enfant (si l'enfant en est titulaire)
- un relevé d'identité bancaire mentionnant les nom, prénom, l'adresse actualisée et correspondant au bulletin de paye (lisible, non déchiré)
- copie du bulletin de paye du demandeur et du conjoint
- attestation de l'employeur du conjoint (hors éducation nationale) précisant le versement ou non d'une allocation comparable
- attestation de versement de l' AEEH par la CAF
- copie du livret de famille
- une attestation de non versement de la PCH (sur papier libre)
- justificatif de la garde de(s) (l')enfant(s) (cas de parent isolé)
- pour les non titulaires, contrat de travail de droit public
- Pour les personnels apprentis de la fonction publique État : le contrat d'apprentissage

PIECES A JOINDRE POUR LE RENOUVELLEMENT :

- la demande d'allocation
- copie de notification de l' AEEH (copie à envoyer à chaque renouvellement de la MDPH, afin d'éviter tout retard de paiement)
- copie du bulletin de paye du demandeur et du conjoint
- attestation de l'employeur du conjoint (hors éducation nationale) précisant le versement ou non d'une allocation comparable
- attestation de versement de l' AEEH par la CAF
- une attestation de non versement de la PCH (sur papier libre)
- justificatif de la garde de(s) (l')enfant(s) (cas de parent isolé, divorcé,.....)
- pour les non titulaires, contrat de travail de droit public
- pour les personnels apprentis de la fonction publique État : le contrat d'apprentissage